

Chers parents,

La stratégie nationale de lutte contre l'épidémie nous a imposé la prise de décisions permettant, du mieux que nous pouvons dans l'environnement incertain dans lequel nous nous trouvons, de concilier l'indispensable participation de nos institutions à l'effort national et la nécessité de ne pas ajouter une crise économique à la crise sanitaire.

Ainsi :

- ✓ **L'établissement est fermé à l'accueil des élèves** jusqu'à nouvel ordre, et a priori jusqu'aux vacances de Pâques ; à l'exception des enfants des personnels indispensables la gestion de la crise (voir liste gouvernementale) qui sont accueillis dans l'établissement si aucun autre moyen de garde n'est trouvé.
- ✓ **La continuité pédagogique est assurée.** Les enseignants et personnels éducatifs travaillent donc. Les établissements ne sont donc pas fermés au sens strict.

En conséquence, l'équipe de l'OGEC, en lien avec le chef d'établissement, a pris les décisions suivantes :

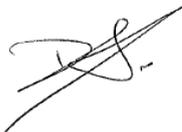
- ✓ **Les salariés sains et non mobilisés par une garde d'enfant sont présents en télétravail ou** physiquement (dans le respect des gestes et distances barrière) dans l'établissement pour appuyer la mise en œuvre de l'enseignement à distance, et préparer l'établissement au retour des enfants.
- ✓ **Aucune sortie ou activité programmée pendant la période de fermeture de l'établissement ne sera facturée aux familles.**
- ✓ **Notre OGEC est une entité économique ouverte, inscrite dans un écosystème avec lequel nous grandissons en interdépendance. Nos partenaires vont souffrir,** en particulier ceux qui interviennent régulièrement pour des travaux et des prestations dans nos écoles. **Nous ne souhaitons pas les laisser affronter seuls la difficulté** en nous retranchant derrière nos contrats. Nous nous rapprochons dès à présent d'eux afin d'étudier, s'ils en expriment le souhait, les modalités de ralentissement de l'amoindrissement du carnet de commande, d'étalement des prestations, d'appui en trésorerie, de partage du manque à gagner...et toute autre solution à inventer.
- ✓ **Les contributions familiales sont maintenues ;** la gestion de l'école (matérielle, économique, financière, sociale et immobilière) et nos postes de dépenses n'étant pas annulés. Les suspensions unilatérales de versements ne sont pas autorisées.

Cependant, nous sommes très attentifs aux familles financièrement impactées par la crise. Si vous vous trouviez dans une situation délicate, vous pouvez nous saisir très rapidement par simple mail à stephansidler.ogec-scolarites@orange.fr ou dirida.craponne@gmail.com. Chaque demande sera étudiée au cas par cas et dans les délais les meilleurs.

Vous pouvez compter sur l'OGEC pour appuyer l'équipe éducative et l'Association de parents d'élèves dans l'invention de solutions intelligentes pour nos enfants, pour vous appuyer dans les difficultés que cette crise va générer. Réciproquement nous comptons sur vos idées et vos soutiens.

Bien cordialement,

Laurent DOUBLE, président de l'OGEC



Jean LE BORGNE, chef d'établissement



ECOLE JEANNE D'ARC
15, rue Centrale
69290 CRAPONNE
Tél. 04 78 57 09 49